



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville, que des demandes de dérogation mineure ont été déposées par :

- 1- M. Jean Tourigny, pour la propriété située au 216 rue de la Gare visant à rendre conforme l'empiètement de la marge avant de la galerie de 3.50 mètres au lieu de 2 mètres, tel que prescrit au règlement de zonage 480 de l'ancienne Ville de Daveluyville;
- 2- M. Gaston Beaulac, pour la propriété située au 13 rue Ayotte, visant à rendre conforme, tel que prescrit par le règlement no. 8 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault :
 - a) La marge de recul avant de la maison qui est de 6.57 mètres alors que le minimum est de 7.50 mètres;
 - b) La marge de recul avant pour la galerie qui est de 5.41 mètres alors que le minimum est de 5.50 mètres;
 - c) La marge de recul avant pour l'avant-toit est de 5.17 mètres alors que le minimum est de 5.50 mètres;
- 3- M. Robert Boucher, pour la propriété située au 82 chemin du Lac-à-la-Truite, visant à rendre conforme la marge de recul latérale sud du garage qui est de 0.83 mètre au lieu de 1.50 mètres, tel que prescrit par le règlement de zonage no. 238 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault;
- 4- Mme Jinny Bolduc, pour la propriété située au 126 rue Principale, visant à rendre conforme l'implantation d'une enseigne, tel que prescrit au règlement de zonage 480 de l'ancienne Ville de Daveluyville :
 - a) Qui sera située sur le mur latéral droit alors qu'il ne donne pas accès à une aire de stationnement et ne comporte pas d'entrée piétonnière à la clientèle;
 - b) La superficie totale d'affichage des enseignes érigées est de 10.36 mètres carrés au lieu de 9 mètres carrés.

Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 4 juin 2018, à 20 h, à la salle des délibérations de l'hôtel de Ville de Daveluyville, située au 362, rue Principale, à Daveluyville.

Donné à Daveluyville, ce 16 mai 2018.

Pauline Vrain
Greffière